



La collecte des encombrants aura lieu durant la semaine du :
3 au 7 février 2020

Inscriptions et renseignements en mairie :
avant le Vendredi 20 décembre 2019

CONSIGNES DE COLLECTE :

- **Déchets ACCEPTÉS** : Objets volumineux ou trop lourds qui ne peuvent pas contenir dans le coffre d'une voiture pour être apportés à la déchèterie.
- **Déchets REFUSÉS** :
 - Pneumatiques
 - Télévisions et écrans divers (d'ordinateurs... etc)
 - Bouteilles de gaz
 - Bâches agricoles
 - Objets volumineux contenant des liquides
 - Petits objets pouvant contenir dans un coffre de voiture
 - Gravats et déblais (tuiles, briques...)
 - Déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels
 - Cartons
 - Amiante (éverite...)
 - Véhicules hors d'usage
 - Végétaux (tonte, branchages...)
 - Ordures ménagères, cadavres d'animaux

La collecte s'effectue sur la voie publique.

Les déchets encombrants doivent être sortis par les usagers :

- la veille au soir de la collecte
- triés et séparés selon les 4 natures suivantes (car collectés en plusieurs passages) :
 - mobilier en bois et plastique
 - gros électroménagers et appareils électriques
 - ferraille
 - autres encombrants.

Un courrier contenant toutes les informations sera envoyé à chaque inscrit environ 2 semaines avant la collecte

Le Règlement de collecte complet est disponible et consultable en mairie
et sur le site Internet www.sivom-sgma.org

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIVOM au 05 61 94 73 77